

N° 2023/04

5/06/2023

Les points suivants ont été abordés au Conseil Municipal du 30 mai.

### **PRESENTATION DU CONCEPT VIP par Mr S. Veniant**

Originaire de Balbigny, Sébastien VENIANT, présente le concept VIP qu'il a déployé depuis 5 ans à GENILAC d'abord puis à Riorges et enfin au centre-ville de St Etienne.

Il s'agit d'un pub-restaurant-cave à vins et bières. Il a pour projet d'ouvrir d'autres VIP mais en milieu rural. Il a réalisé une étude de marché et Violay lui apparait comme une commune au potentiel intéressant, étant notamment traversé par la RD1, donc facile d'accès.

Un emplacement pourrait convenir parfaitement, il s'agit des anciens bâtiments de la voirie départementale, place Fouillat. La chasse n'en occupant que la partie arrière, les deux garages restent disponibles. Compte tenu des travaux à envisager et du montant à y consacrer, Mr Veniant propose d'acheter les locaux.

Le projet initial prévoyait de réaliser des ateliers partagés. Or il s'avère qu'un artisan a acheté un lot sur la ZA Les Gagères et propose de mettre une partie de son futur local en atelier partagé pour un ou deux artisans. De fait, les ateliers partagés pourraient être installés sur la ZA les Gagères, ce qui semble de surcroit, plus adéquat.

Un gérant devra être trouvé pour ce VIP qui pourrait voir le jour au printemps 2024.

### **Approbation d'une convention avec la Préfecture pour transmission du budget et de certains documents sous format XML (pour compte financier unique)**

La Commune a opté pour la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par anticipation, celle-ci devant s'appliquer à toutes les collectivités territoriales en 2024. De même, le compte financier unique (CFU) actuellement en expérimentation, à vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux. Le CFU vise à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

La Commune a décidé d'opter pour le CFU dès 2023, avec le passage à la nomenclature M 57 qui est, avec la dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires (Budgets, DM), un préalable à l'instauration du CFU.

Pour dématérialiser les documents budgétaires, il convient de conclure avec la Préfecture une convention pour l'application via la plateforme « Actes Budgétaires ». Cette convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'état et la collectivité et mentionne les modalités de mise en œuvre de la transmission par voie électronique.

Cette dématérialisation revêt plusieurs fonctions :

- Remplace les documents budgétaires ayant valeur probante,
- Constitue une solution d'archivage et de stockage
- Permet une transmission sécurisée des données.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LES CONTAINERS avec CCFE**

La CCFE assure la compétence Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. En vue d'homogénéiser et d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire, la CCFE a mené une étude globale

sur l'évolution du service afin d'en améliorer la qualité, d'en maîtriser les coûts et d'en réduire les impacts environnementaux.

Cette étude a identifié l'installation de conteneurs d'apport collectif de grandes capacités destinés aux ordures ménagères résiduelles, aux déchets ménagers recyclables et au verre.

La convention à signer a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières applicables à toutes les installations de collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets ménagers recyclables et du verre, situées sur la commune par le biais de conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

## RETENUE ECHANSIEUX

Lors du Conseil Syndical du 05 avril dernier, la Roannaise de l'Eau a définitivement décidé de ne plus utiliser la retenue d'Echansieux pour produire de l'eau potable pour les communes qu'elle desservait, avec pour conséquence le démantèlement de l'usine de production d'eau potable située en pied de barrage.

Depuis déjà des années le Syndicat du Gantet devait faire face en période estivale à une absence totale de ressource dans cette retenue l'obligeant à réaliser une interconnexion avec le syndicat Rhône Loire Nord tout d'abord durant les 4 mois de la période estivale, puis en totalité ces dernières années.

A l'époque un certain nombre de travaux de mise en conformité avait été fixé par la DREAL. En l'absence de ceux-ci la DREAL a limité la capacité d'exploitation de la retenue 45 000 m<sup>3</sup> au lieu de 80 000 m<sup>3</sup>.

Lorsque Roannaise de l'Eau a repris le dossier en 2021 les travaux étaient estimés à 1 M€ ; Les services de la Roannaise de l'Eau ont étudié différents scénarios...

La présence d'arsenic et de nitrate était connue mais l'ARS a imposé le contrôle de l'ESA-Métolachlore. L'eau présentait un taux au-delà du seuil.

De ce fait, il est apparu qu'il n'était pas rationnel de maintenir cette ressource pour la production d'eau potable. Une large concertation a malgré tout été engagée avec les potentiels partenaires (chambre d'agriculture, fédération de la pêche de la Loire, services de l'Etat...).

Une rencontre avec le Préfet a eu lieu sur site, pour étudier les possibilités de bénéficier de cette ressource pour d'autres usages, notamment agricoles.

Si la chambre d'agriculture et les agriculteurs décident de reprendre ce barrage, la digue devra quoiqu'il en soit être confortée selon le volume d'eau déterminé. Des travaux supplémentaires devront également être pris en compte notamment pour la mise en dérivation obligatoire du barrage. D'autres devront être réalisés pour l'acheminement de l'eau vers les parcelles à irriguer dont le coût se monterait à environ 350.000 euros.

La solution de remettre le cours d'eau dans son lit sera également chiffrée.

Les services de l'Etat (DDT et DREAL) doivent résumer les différents scénarios avant une prochaine réunion en septembre pour prendre la décision finale.

## Installation des composteurs publics

Trois composteurs seront posés le mercredi 7 juin, en dessous de la halle du randonneur, pour le centre bourg. Les composteurs accueilleront exclusivement des déchets ménagers, des panneaux explicatifs seront installés aux abords. Deux bénévoles sont recherchés pour aider à la gestion de cet équipement.

## INFORMATIONS DIVERSES

**Parc Aventure** : La foudre est tombée sur un arbre endommageant une dizaine d'arbres autour. 3 jeux sont endommagés. Une expertise va intervenir afin de faire un diagnostic des arbres susceptibles de recevoir des jeux. Cela arrive en début de saison, ce qui est vraiment dommageable.

**Eoliennes** : La Préfète de Région et le Préfet de la Loire ont signé l'arrêté autorisant l'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Joux, St Cyr de Valorges et Machezal.

**Médecin** : Mme le Maire a envoyé un courrier aux médecins de la maison de santé de Panissières et de son antenne de Rozier pour leur proposer une collaboration avec la maison médicale de Violay.